

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Rénovation énergétique
du 35 rue de Lyon –
majoration du loyer
suite à travaux – lot 1
ravalement de façade –
ITE (Isolation par
l'extérieur)

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU 35 RUE DE LYON – MAJORATION DU LOYER SUITE À TRAVAUX – LOT 1
RAVALEMENT DE FAÇADE – ITE (ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR)**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°19 en date du 06 novembre 2017, relative au renouvellement de bail des logements de gendarmes, 35 rue de Lyon à THIERS, à compter du 1^{er} mars 2017, pour une durée de 9 ans ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS a lancé un plan de rénovation énergétique du bâtiment sis 35 rue de Lyon à THIERS ;
- **Considérant** que ce bâtiment est actuellement loué aux effectifs de la Gendarmerie Nationale qui l'occupent depuis le 01/03/2017, et par contrat jusqu'au 28/02/2026, pour un loyer annuel de 184 405,00 euros ;
- **Considérant** que l'ensemble des travaux engagés va avoir une incidence sur la majoration des loyers actuellement pratiqués ;
- **Considérant** que cette majoration prendra effet à réception des ouvrages proportionnellement aux différents montants par lot prévus dans le cadre d'un marché public ;

La majoration B12 appliquée pour la prise en charge des travaux par la Gendarmerie, se répartit comme suit :

- Lot 1 – Ravalement de façade – ITE (Isolation par l'extérieur) pour un montant de 19 921,40 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) ;

Le montant des surloyers est annuel et pour une durée de 5 ans, calculé sur le montant estimatif des travaux à réaliser ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la majoration des loyers du bâtiment situé au 35 rue de Lyon pour le lot 1 - Ravalement de façade – ITE (Isolation par l'extérieur) pour un montant annuel de 19 921,40 euros Toutes Taxes Comprises (TTC) et pour 5 ans ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER